



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 mars 2018 à 19 h
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement
Mme Nataliya Horokhovska, Secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 00, mais aucune question n'est posée.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 01, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA18 12053

Adopter l'ordre du jour de la séance du 6 mars 2018, à 19h

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2018, à 19 h.

ADOPTÉE

10.03

CA18 12054

Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2018, à 19 h, et de la séance extraordinaire du 15 février 2018, à 8 h 30

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2018, à 19 h, et de la séance extraordinaire du 15 février 2018, à 8 h 30.

ADOPTÉE

10.04

CA18 12055

Adopter des mises à jour aux règles de jardinage et de civisme pour les jardins communautaires d'Anjou

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter la mise à jour des règles de jardinage et de civisme des jardins communautaires qui porte sur

les sujets suivants :

- la période d'activité de jardinage;
- la mise en service et l'interruption du service d'eau;
- l'implantation d'une nouvelle consigne pour la fermeture du cadenas de la porte d'entrée;
- le cannabis (interdit);
- la culture de la menthe (en pot seulement);
- la tenue d'une assemblée annuelle par jardin;
- l'emplacement des jardins communautaires (ajout du jardin Roger-Rousseau);
- l'abolition de la règle d'accès au jardin communautaire Roi-René « pour les personnes de 50 ans et plus ».

ADOPTÉE

12.01 1180965001

CA18 12056

Autoriser le dépôt du projet « Aménagement d'un terrain de soccer synthétique à 9 joueurs au parc de Talcy » dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de bénéficier d'une aide financière

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Aménagement d'un terrain de soccer synthétique à 9 joueurs au parc de Talcy » dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, afin de bénéficier d'une aide financière.

D'autoriser le Directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à signer, pour et au nom de l'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente demande d'aide financière.

ADOPTÉE

12.02 1170965035

CA18 12057

Confirmer la participation de l'arrondissement d'Anjou à l'événement « Une heure pour la Terre » qui aura lieu le 24 mars 2018 de 20 h 30 à 21 h 30

CONSIDÉRANT que l'arrondissement d'Anjou entend prendre position contre cette véritable menace à notre planète, le réchauffement global;

CONSIDÉRANT qu'en 2017, on estime que 187 pays ont participé aux célébrations, que plus de 3100 monuments célèbres se sont éteints et que plus de un million de citoyens, entreprises et organisations à travers les 7 continents ont posés des actions contre les changements climatiques;

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De confirmer la participation de l'arrondissement d'Anjou à l'événement « *Une heure pour la Terre* » et qu'elle en prenne part en éteignant toutes les lumières non essentielles de ses infrastructures municipales pendant une heure, le samedi 24 mars 2018 de 20 h 30 à 21 h 30.

D'inviter les commerçants ainsi que les résidents de l'arrondissement d'Anjou à s'impliquer activement dans cet événement en éteignant les lumières de leurs commerces et de leurs résidences.

D'encourager tous les arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que les municipalités de l'agglomération de Montréal à participer à ce grand événement.

ADOPTÉE

15.01 1180558002

CA18 12058

Approuver l'entente de services entre le Service de police de la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Anjou pour l'embauche de deux cadets à vélo, pour la période du 2 juin au 25 août 2018 - Autoriser une dépense au montant 22 192,80 \$ à cette fin

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 22 192,80 \$ pour l'embauche de deux cadets policiers à vélo, pour la période du 2 juin au 25 août 2018.

D'approuver l'entente de services à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Anjou à cette fin, selon les modalités et les conditions prévues au projet d'entente.

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente, pour et au nom de l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1180556002

CA18 12059

Accorder une contribution financière de 100 \$ à l'organisme « 150^e Scouts & Guides N.D. Anjou »

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 100 \$ à l'organisme « 150^e Scouts & Guides N.D. Anjou », afin de soutenir leur événement- bénéfice annuel qui aura lieu le 22 avril 2018.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1182911005

CA18 12060

Rapport sur la liste des décisions déléguées pour la période du 1^{er} janvier au 23 février 2018, des bons de commande, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable du mois de janvier

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport de la directrice d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement dans le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions déléguées pour la période du 1^{er} janvier au 23 février 2018, des bons de commande, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable du mois de janvier 2018.

ADOPTÉE

30.01 1180556005

CA18 12061

Accorder une dérogation mineure pour le bâtiment résidentiel existant situé aux 9016-9018-9020 de la place de Louresse Nord

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 5 février 2018;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au *Règlement concernant le zonage* (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel existant situé aux 9016-9018-9020 de la place de Louresse Nord, sur le lot numéro 1 004 603 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser une marge latérale existante de 0,45 mètre sur une portion du bâtiment et une marge avant de 3,59 mètres, alors que ledit règlement exige respectivement des marges de 2,15 mètres et de 4,5 mètres, le tout, selon le certificat de localisation réalisé par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, daté du 10 novembre 2009, sous le numéro 712 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.01 1187747001

CA18 12062

Accorder une dérogation mineure pour le bâtiment résidentiel existant situé aux 5271-5273 du boulevard Roi-René

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 5 février 2018;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au *Règlement concernant le zonage* (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel existant situé aux 5271-5273 du boulevard Roi-René, sur le lot numéro 1 112 641 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser une marge latérale de 0,09 mètre sur une portion du bâtiment, alors que ledit règlement exige une marge de 2,15 mètres, le tout, selon le certificat de localisation réalisé par M. Jean Lamarche, arpenteur-géomètre, daté du 21 décembre 2017, sous le numéro 30697 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.02 1187747002

CA18 12063

Accorder une dérogation mineure et adopter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relativement à l'installation d'une enseigne au mur pour le bâtiment situé au 11401 de l'avenue L.-J.-Forget

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 5 février 2018;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le remplacement de l'enseigne au mur pour le bâtiment industriel situé au 11401 de l'avenue L.-J.-Forget, sur le lot numéro 2 692 099 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par « Enseignes Montréal Néon » révisés en date du 16 novembre 2017, accompagnant la demande de permis 3001374226, datée du 10 janvier 2018.

D'accorder, pour ladite propriété, une dérogation mineure au *Règlement concernant le zonage* (RCA 40), afin d'autoriser le remplacement de l'enseigne au mur alors que ledit règlement autorise uniquement une enseigne implantée au sol conformément aux plans précités.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1187747004

CA18 12064

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement sous un balcon d'une habitation unifamiliale jumelée située au 9080 de l'avenue Choppin

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 5 février 2018;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement sous le balcon avant, pour le bâtiment résidentiel situé au 9080 de l'avenue Choppin, sur le lot numéro 1 004 472 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme « GTS », révisés en date du 14 décembre 2017 ainsi qu'à l'illustration datée du 22 novembre 2017, accompagnant la demande de permis 3001372829, datée du 5 janvier 2018.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.04 1187747003

CA18 12065

Adopter le second projet de « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-25), aux fins de l'installation des équipements de distribution de gaz propane et de gaz naturel aux véhicules, dans les postes d'essence et les stations-services

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-25), afin d'installer les équipements de distribution de gaz propane aux véhicules, dans les postes d'essence et les stations-services.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

40.05 1177747002

CA18 12066

Adopter le « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement d'Anjou » (RCA 138), afin de doter l'arrondissement d'un tel règlement

ATTENDU QUE le « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement d'Anjou » (RCA 138), a été précédé d'un avis de motion donné par la conseillère Lynne Shand à la séance du 6 février 2018;

ATTENDU QU'un projet de ce règlement a été présenté lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement d'Anjou » (RCA 138), afin de doter l'arrondissement d'un tel règlement, tel que rédigé.

ADOPTÉE

40.06 1177747001

CA18 12067

Adopter le « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-24), afin de modifier les usages autorisés et les normes d'implantation de la zone I-228

ATTENDU QUE le « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-24), a été précédé d'un avis de motion donné par la conseillère Kristine Marsolais à la séance du 9 janvier 2018;

ATTENDU QU'un projet de ce règlement a été présenté lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter le « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-24), afin de modifier les usages autorisés et les normes d'implantation de la zone I-228, tel que rédigé.

ADOPTÉE

40.07 1175947012

CA18 12068

Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.12 visant à modifier la signalisation sur rue suite aux recommandations formulées par le comité de circulation lors des réunions du 20 juillet, du 17 août 2017 et du 23 janvier 2018

ATTENDU les recommandations formulées lors des réunions du Comité de circulation tenues les 20 juillet et 17 août 2017 et 23 janvier 2018, présentées et déposées au conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du 7 février et du 7 mars 2018;

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou* (1333), l'ordonnance numéro 1333-O.12 aux fins de modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, soit pour:

- interdire le stationnement en tout temps sur le côté est de l'avenue de Cholet, entre la rue Wilbrod-Bonin et l'avenue du Mail;
- ajouter une deuxième ligne axiale jaune à celles existantes sur l'avenue de Champchevrier, à l'ouest du boulevard du Haut-Anjou;
- installer un panneau « interdiction d'entrer » sur la section du boulevard Louis-H.-La Fontaine passant sous le viaduc en direction du centre d'achats;
- installer un panneau de signalisation « gardez l'intersection libre » sur la rue Bombardier, à l'intersection de l'avenue Justine-Lacoste;
- autoriser le stationnement le long du mail central de la section du boulevard des Roseraies située au sud de la rue Beaubien;
- ajouter un panneau clignotant de traverse avancée pour les piétons, un panneau d'arrêt et des nouveaux bollards sur le boulevard des Galeries-d'Anjou à l'intersection de la rue de la Pléiade;

- installer des potences supplémentaires sur les coins et sur le mail central sur le boulevard des Galeries-d'Anjou à l'intersection de la rue de la Pléiade;
- déposer à la Ville centre une demande pour l'installation d'un nouveau feu de circulation sur le boulevard des Galeries-d'Anjou à l'intersection de la rue de la Pléiade,
- ajouter deux traverses piétonnières à l'intersection des avenues Merriam et de Dalkeith et déplacer l'arrêt sur l'avenue Merriam vers le nord;
- installer des bollards à l'essai pour une période débutant vers le 1^{er} avril 2018 et se terminant vers le 1^{er} décembre 2018 sur l'avenue du Curé-Clermont, entre le boulevard Joseph-Renaud et la place de l'Église;
- ajouter une traverse piétonnière à l'intersection de la place de Bayeaux et de l'avenue de Talcy;
- installer des panneaux pour créer une zone de 30 km/h au début et à la fin des sections de l'avenue de Talcy adjacente au parc;
- ajouter l'obligation d'un virage à droite sur l'avenue Azilda à l'intersection du boulevard de Châteauneuf.

ADOPTÉE

40.08 1181462001

CA18 12069

Édicter une ordonnance pour l'application du paragraphe 6 de l'article 27(1) du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance 04-041-O.5 en vertu du paragraphe 6 de l'article 27(1) du *Règlement sur l'utilisation des pesticides*(04-041), désignant madame Guylaine Déziel, Directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et monsieur Roger Berthelot, Directeur des travaux publics, et accordant aux personnes désignées le droit de permettre, malgré les interdictions prévues au règlement, et avec l'obligation d'en rendre compte à la séance du conseil d'arrondissement qui suit, l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris les zones sensibles.

ADOPTÉE

40.09 1187169006

CA18 12070

Nommer madame Jennifer Poirier au poste de directrice d'arrondissement d'Anjou par intérim, à compter du 19 mars 2018 au 1er avril 2018

Il est proposé par Richard Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

De nommer madame Jennifer Poirier au poste de directrice d'arrondissement d'Anjou par intérim, à compter du 19 mars 2018 au 1^{er} avril 2018.

ADOPTÉE

51.01 1187169005

CA18 12071

Nommer Mme Lynne Shand au sein du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard Leblanc

et unanimement résolu :

Nommer Mme Lynne Shand à titre de représentante du conseil d'arrondissement au sein du comité consultatif d'urbanisme, au siège numéro 15, pour la période du 6 mars 2018 au 16 janvier 2019.

ADOPTÉE

51.02 1185947001

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants :

Dépôt 6

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, tenue le 8 septembre 2017.

60.01 1182911002

Dépôt 7

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 7 septembre 2017.

60.02 1182911003

Dépôt 8

- compte rendu de la réunion du comité de circulation tenue le 23 janvier 2018.

60.03 1180739002

Dépôt 9

- Procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition, tenue le 4 décembre 2017.

60.04 1185365002

Dépôt 10

- Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 4 décembre 2017.

60.05 1185365001

CA18 12072

Levée de la séance

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 19 h 15.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
3 avril 2018.